



REGLEMENT DES CONCOURS MIELS

Objet du concours :

La Chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire organise dans le cadre de la foire agricole 2023, un concours de miels sous deux catégories : **Miels toutes fleurs clairs et Miels toutes fleurs foncés.**

Conditions de participation

Le concours est ouvert aux apiculteurs de Polynésie française ayant 18 ans révolus à la date du concours. Est admis à concourir tout apiculteur détenant une carte CAPL et 20 ruches minimum. L'apiculteur doit être à jour de sa déclaration de ruchers. Il peut, le cas échéant, mettre à jour sa déclaration de ruchers de l'année en cours lors de l'inscription au concours. Cette déclaration sera transmise à l'agent en charge à la DAG.

L'inscription au concours est gratuite et se fait par formulaire d'inscription. L'envoi du formulaire d'inscription peut être effectué par mail à secretariat@capl.pf.

Les inscriptions débuteront le **12 septembre 2023 et seront closes le mardi 26 septembre 2023.**

Les échantillons devront être déposés à l'antenne CAPL de Tipaerui **au plus tard le mardi 26 septembre 2023.**

Le participant donne son accord pour la diffusion de son nom sur tous les supports de communication autour du concours.

Le participant n'est autorisé à présenter qu'un seul miel par catégorie.

Conditionnement des miels

Chaque miel présenté au concours devra être réparti en deux échantillons : un pot de (minimum) 250g avec étiquette commerciale et un pot de (minimum) 250g sans étiquette ni marque de reconnaissance.

L'échantillon sans étiquette se verra attribuer un identifiant permettant son anonymat le jour du concours.

Conditions d'admission et modalités d'analyses

Les échantillons de miels présentés doivent être obligatoirement issus de miels récoltés au cours de l'année 2023.

Les échantillons doivent correspondre aux critères suivants :

Le taux d'humidité maximum est fixé à 19%

L'analyse organoleptique de l'échantillon doit confirmer l'absence d'arômes exogènes (fermentation, fumée...).

L'analyse de ces paramètres sera effectuée par la CAPL

Jury :

Le jury sera composé d'apiculteurs, de professionnels des métiers de bouches, de spécialistes de la filière apicole et de la CAPL.

Les apiculteurs qui présentent des miels au concours ne pourront pas participer comme dégustateurs au jury des sections de miels pour lesquelles ils auront présenté un miel.

Critères d'évaluation lors de la dégustation des miels

L'analyse organoleptique du concours est basée sur 4 critères et selon la notation suivante :

- Aspect visuel 4 points
- Aspect olfactif 3 points
- Aspect gustatif 10 points
- Aspect tactile 3 points

Les vainqueurs de chaque catégorie seront les candidats ayant obtenu le plus de points cumulés sur une note totale de 20 à l'issue du concours.

Prix :

Le gagnant de la catégorie miel clair remportera : 15 000 FCFP

Le deuxième de la catégorie miel clair remportera : 10 000 FCFP

Le gagnant de la catégorie miel foncé remportera : 15 000 FCFP

Le deuxième de la catégorie miel foncé remportera : 10 000 FCFP

La remise des prix du gagnant se déroulera le vendredi 06 octobre 2023.